

CONTRE INFORMATIONS

LIVRES, REVUES ET BROCHURES

1984 - George Orwell (1948)

Nous Autres - Ievgueni Zamiatine (1920).

Non aux miradors Électroniques - SVEF

Le mythe de l'insécurité - Collectif

Sécuritaire, la guerre permanente - No

Pasaran Hors Série

Surveillance planétaire - Duncan Campbell

Without a trace - Moriarty

De la théorie contre-insurrectionnelle à son application en France - Collectif

La machine à punir, Didier Bigot (2001)

Au Doigt et à l'Œil - Sébastien Thomasson, (2005)

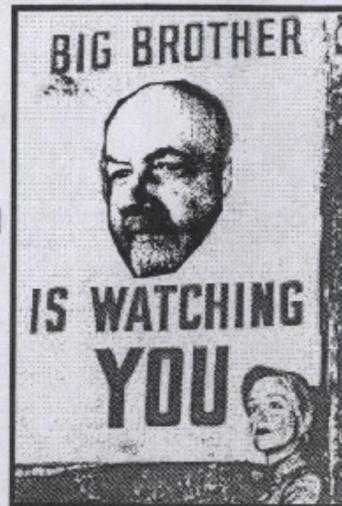
RFID - INES, la police totale - Collectif

Nous Sommes Tous sur écoute - Science

Revue Hors Série n°13

Contrôle Urbain : l'Écologie de la Peur - Mike Davis

Surveiller & Punir - Michel Foucault (1975)



(la plupart de ces textes sont téléchargeables gratuitement sur www.infokiosques.net et www.cftp.lautre.net)

SITES À CONSULTER

FTP, des brochures à télécharger, www.cftp.lautre.net

Souriez vous êtes filmés, <http://souriez.info>

des plans des caméras des autres villes à télécharger

Pièces et Main d'Oeuvre, <http://pmo.erreur404.org>

Big Brother Awards France, <http://nominations.bigbrotherawards.eu.org>

Non à INES, <http://www.ines.sgdg.org>

Collectif George Orwell, <http://1984.overblog.com>

Infokiosques, <http://www.infokiosques.net>

Contre le fichage ADN, <http://refusadn.free.fr>

Commander la **compile de soutien** à celles et ceux qui refusent le fichage

ADN, compile-adn@no-log.org

Trouver des brochures, www.les-renseignementsgenereux.org/



EN TOUS TEMPS ET EN TOUS LIEUX,



VOS DÉPLACEMENTS SONT CONTRÔLÉS

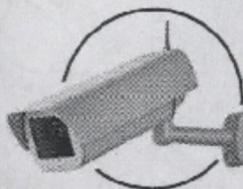
LES TYPES DE CAMÉRAS

Il existe plusieurs types de caméras, désormais en couleur, dont voici les plus répandues à Nancy.



CAMÉRA DOME

Caméra panoramique (360°) dotée d'un zoom très puissant (pouvant lire un SMS à plus de 100 mètres de distance). Généralement fixée sur un poteau, car on la confond facilement avec un lampadaire...



CAMÉRA FIXE

Caméra généralement fixée sur une façade, un toit, un poteau... Elle est mobile, mais dispose d'un angle de vision limité, et sert à filmer une zone déterminée, pour y effectuer des enregistrements.



LES CENTRES DE CONTRÔLE

Située à l'angle de la rue Mon Désert et du boulevard

Jean Jaurès, la bâtisse austère désignée comme le **Centre de Régulation du Trafic**, renferme un centre high tech où un écran géant et plusieurs dizaines d'écrans couleurs retransmettent les images filmées par les caméras.

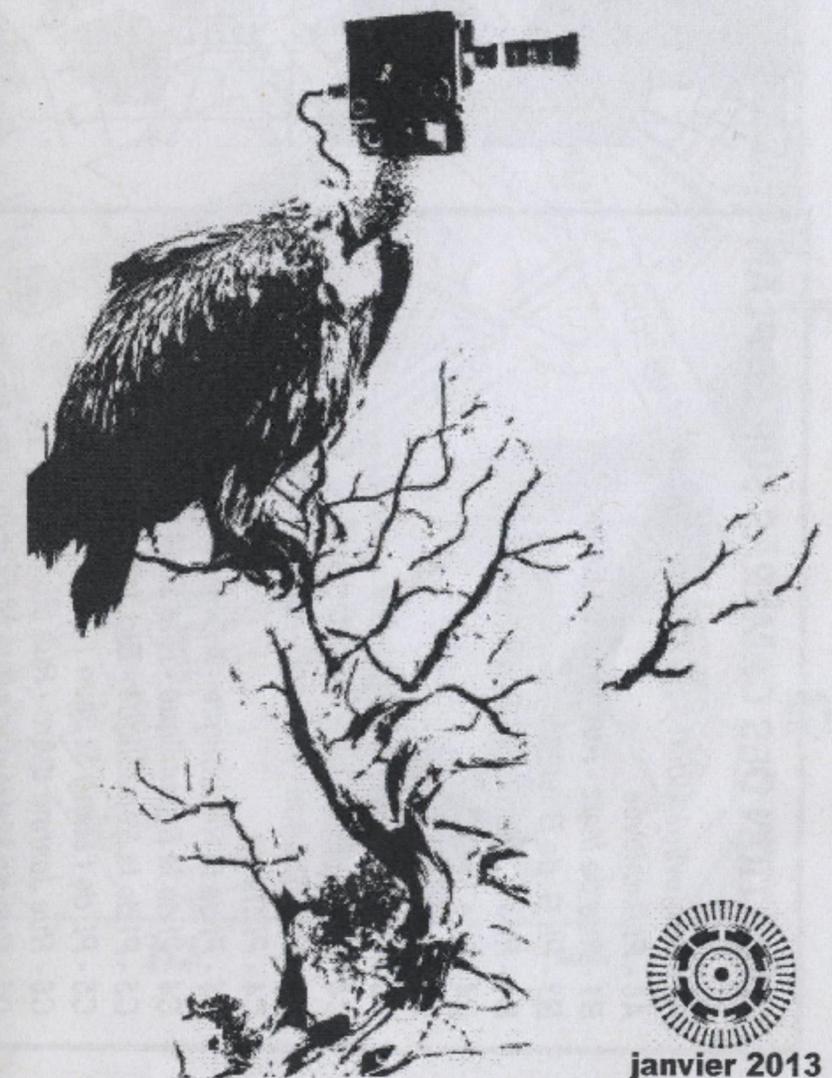
La mairie renferme également un centre de contrôle permettant de visualiser les images filmées place Stanislas, et aux alentours.

Les images de toutes les caméras de Nancy sont renvoyées à l'Hôtel de Police, boulevard Lobau.

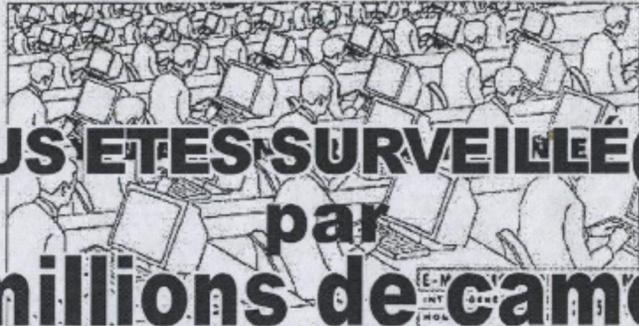
LE PANOPTIQUE NANCÉEN

Plan des caméras de VIDÉOSURVEILLANCE

ville de Nancy,



janvier 2013



VOUS ETES SURVEILLÉ(E)S par 3 millions de caméras

La vidéo surveillance des rues ou des lieux publics concerne 388 communes en France, avec un budget d'environ 100 000 euros par commune ; ce marché va se développer considérablement car le projet de loi Sarkozy sur la "prévention de la délinquance" accorde des réductions d'impôts en cas d'installation de caméras dans les immeubles collectifs ! Tandis que certains font des affaires grâce à l'expansion du marché du sécuritaire en profitant de l'idéologie de la tolérance zéro, des pans entiers de la populations sont relégués, soit dans une infra-société, sans services publics et sans égalité des droits, survivants du RSA et du travail précaire, soit dans les prisons, qui sont plus que jamais, comme l'a démontré Loïc Wacquant, celles de la misère.

Les gens ordinaires

Soyons réalistes - nous faisons tous des choses parfaitement légales, mais que nous n'avons pas envie de partager avec le reste du monde. Embrasser votre amant(e) dans la rue, passer un entretien d'embauche pour un nouveau boulot sans que votre employeur en soit informé, consulter un médecin - ce sont des choses qui font partie de notre vie privée. Bien qu'elles ne soient en rien répréhensibles, il y a de bonnes raisons de les préserver de nos collègues, de nos voisins, ou de n'importe qui d'autre.

Mais quel est le véritable problème ?

Clairement, la surveillance vidéo de l'espace public constitue une violation flagrante de notre vie privée et de notre intimité. Et alors ? Etre filmé quasi continuellement semble être un faible prix à payer compte tenu des bénéfices qu'offrent de tels moyens de surveillance. Ce n'est pas comme si personne ne voyait ces cassettes, et soyons honnêtes - être observés par des yeux invisibles sans même le savoir n'a rien de comparable avec le fait d'être tabassé par un flic réel.

Malheureusement, ce n'est pas si simple. Le fait est que l'on s'intéresse peu à réglementer l'usage de la vidéo surveillance, et la question de savoir à qui appartiennent réellement les bandes et qui peut vraiment les consulter n'est toujours pas résolue.

De nombreux systèmes de surveillance appartiennent à des sociétés privées. Les banques, les immeubles, et les centres de dépôts sont sous surveillance continue, ce qui implique la surveillance de l'espace public adjacent. Les enregistrements auxquels ils procèdent leurs appartiennent, et peuvent être stockés, programmés, ou vendus à d'autres entreprises sans la permission, ni même le dédomagement des personnes concernées.

VIDEOSURVEILLANCE pourquoi nous sommes toutes et tous concerné(e)s

Nous trouvons aujourd'hui des caméras dans tous les endroits publics : le métro, les bus, les trams, les centres commerciaux, les parkings, les banques, les stades, les maisons bourgeoises, les hopitaux, dans les rues, pour le contrôle du trafic routier, le long des autoroutes, etc, etc... Ces caméras publiques sont censées avoir une utilisation légitime mais doivent être considérées comme des mesures de sécurité. Majoritairement, ces caméras servent à détecter les "criminels potentiels", et à développer la paranoïa.

"Si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez pas à en avoir peur." "Ce magasin est protégé par des caméras vidéos", "Big Brother vous regarde". Le but des caméras s'avère parfois uniquement préventif, mais elles sont néanmoins de plus en plus utilisées.

Nous devons donc connaître les endroits où se trouvent les caméras, et agir en conséquence.

CAMERAS & POLICE

Actuellement, la police attache une grande importance à la vidéosurveillance, et il existe désormais des groupes spéciaux, dont le but est de filmer les manifs, les piquets de grève, les émeutes, les marches, etc., afin d'obtenir des preuves concrètes des crimes commis et de pouvoir identifier les individus et les groupes qui les occasionnent. Vous ne pouvez désormais plus participer à une manif ou une marche sans être enregistré/filmé.

Les flics peuvent ainsi se constituer des bases de données vidéos dans l'espoir de retrouver les "auteurs de troubles". Il est fréquent de voir la police se faire passer pour une équipe de reportage TV et interviewer les participantEs. On peut généralement les reconnaître d'une part parce qu'ils sont vraiment des clichés de flics, mais aussi parce qu'ils n'ont pas de logos de chaînes conventionnelles sur leurs caméras. En cas de doutes, vous pouvez toujours leur demander leurs cartes de presse !

Le mieux étant d'accorder le minimum de confiance aux journalistes, sauf ceux des médias indépendants (indymedia, dissentmedia...)

CAMERAS & SECTEUR PRIVE

A cause du faible taux de réussite dans les enquêtes sur les crimes contre la propriété (ce qui constitue l'un des pires crimes d'après les classes bourgeoises, évidemment), les entreprises et les particuliers ont systématiquement recours à des sociétés de sécurité privées. Ceci s'applique particulièrement aux entreprises qui souffrent de vandalisme répété, telles que les banques, les fabricants d'armes, le secteur du nucléaire et du retraitement des déchets, les fourreurs, les labos de vivisection...

COMMENT ECHAPPER A LA VIDEOSURVEILLANCE ?

Evidemment, la chose la plus importante est de ne pas être reconnu. Ceci signifie avoir une capuche, une cagoule, une écharpe... à portée de main, mais dans les situations où cela vous rend encore plus suspects, comme les manifs en journée, il est possible de mettre une casquette ou un chapeau, et des lunettes de soleil. Evitez de porter des vêtements voyants

ou facilement réparables.

Il est possible d'aveugler l'objectif des caméras en pointant le flash d'un appareil photo sur la lentille, la rendant ainsi inutilisable. Le meilleur endroit où tester cela est une manif, en flashant les caméras des flics et des journalistes (les deux sont généralement difficiles à distinguer). Essayez aussi sur les caméras privées. Il est possible que cela ne fonctionne pas à chaque fois, car de nombreuses caméras sont équipées de protections sur leurs lentilles, ou sont uniquement prévues pour des usages nocturnes, et dans les deux cas, elles ne tiendront pas compte de la forte luminosité. De nombreuses caméras de sécurité fonctionnent uniquement de nuit, soit avec l'aide de vision nocturne ou d'infra-rouge. On peut vous observer parfaitement dans l'obscurité totale.

CONCLUSION

Les caméras envahissent de plus en plus notre existence, et à cause de leur nombre croissant, nous n'y faisons plus attention. Deux groupes distincts utilisent ces caméras. D'abord la police et la sécurité publique, et les classes riches, les propriétaires, qui ne sont pas satisfaits des services rendus par leurs miliciens (la police). Dès que l'occasion se présente, détruisez ou sabotez les caméras, avec de la peinture ou des autocollants sur la lentille.



"L'efficacité de la vidéosurveillance pour améliorer de façon significative la sécurité quotidienne n'est plus à démontrer. Des expériences étrangères l'ont largement prouvée, notamment au Royaume Uni avec l'élucidation de meurtres d'enfants et de crimes terroristes. Des expériences locales en France le montrent quotidiennement.

Or force est de constater que notre pays a pris du retard. Le rapport rendu par Monsieur Philippe MELCHIOR, inspecteur général de l'administration, que je remercie pour la qualité de son travail, l'a confirmé.

On évalue à 340 000 les caméras autorisées dans le cadre de la loi de 1995, dont seulement 20 000 sur la voie publique.

L'attitude restrictive des années passées a évolué. L'opinion publique est désormais majoritairement acquise à cette technologie.

Un sondage réalisé par IPSOS ces derniers jours l'illustre : 78 % des Français y sont favorables dans les lieux publics pour lutter contre l'insécurité et le terrorisme. 66 % des sondés se sentent davantage rassurés lorsqu'ils sont dans des lieux équipés de tels dispositifs. Et ils ne sont plus qu'un tiers à craindre que la vidéosurveillance ne réduise leur liberté ou menace leur vie privée.

Mon ambition est à la fois quantitative et qualitative.

Au plan quantitatif, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de l'exprimer, je veux tripler en deux ans le nombre de caméras sur la voie publique, afin de passer de 20 000 à 60 000.

Au plan qualitatif, je souhaite des installations modernes, avec la possibilité pour les policiers d'accéder aux images des municipalités et des grands gestionnaires d'espaces publics : transports, centres commerciaux, enceintes sportives..."

Intervention de Michèle Alliot-Marie lors de l'installation de la Commission Nationale de Vidéosurveillance le vendredi 9 novembre 2007 - Hôtel de Beauvau.

SITUATION DES CAMÉRAS SUR LE PLAN

- A2 - Boulevard Albert 1er - Rue de Verdun
- A6 - Pl Painlevée
- B1 - Rue de Metz - Rue Charles Keller
- B3 - Pl. G. de Bouillon
- B4 - Rue R. Poincaré - Rue V. Hugo
- B4 - Rue St Léon
- C1 - Rd Pt M. Simon
- C4 - Rue Mazagran - Rue Morey
- C4 - Rue R. Poincaré - Rue Stanislas
- C4 - Rue St Léon - Av Foch - Viaduc Kennedy
- C4 - Pl Thiers
- C4 - Pl de la République - Av. Foch
- C4 - Pl de la République - Rue St Jean (2 caméras)
- C5 - Pl de la République - Bld Joffre
- C5 - Pl. de l'étang St Jean
- C6 - Rue Jeanne d'Arc - Rue Mon Désert
- D1 - Rue de Malzéville - Rue St Fiacre
- D3 - Pl Stanislas (20 caméras)
- D3 - Arc de Triomphe Héré
- D4 - Rue Stanislas - Pl Dombasle
- D4 - Rue Gambetta - Rue des Carmes
- D4 - Pl Maginot
- D4 - Passage Centre St Seb (3 caméras plafonds)
- D4 - Rue St Dizier - Rue St Jean
- D5 - Bld Joffre
- D5 - Pl. Alexandre 1er - Bld Joffre
- D5 - Rue Charles III - Rue de l'abbé Didelot
- D7 - Rue J. Jaurès - Av du Gal Leclerc
- E3 - Rue C. Erignac - Rue Lyautey
- E3 - Rue C. Erignac - Rue Fourier
- E5 - Rue St Dizier - Rue de la Hache
- E6 - Rue de Lattre de Tassigny - Pl des Vosges
- E6 - Av du Gal Leclerc - Rue R. Cassin
- E6 - Rue de Phalsbourg - Quai de la Bataille
- F3 - Porte Ste Catherine
- F3 - Av du XXème Corps - Bld du XXIème R.A.
- G4 - Rue Charles III - Bld Lobau

Ce plan n'inclus pas les caméras intérieures et extérieures des lieux publics (parkings, gare, grandes surfaces, magasins et commerces divers, administrations, postes, banques, bars, discothèques, etc...) sauf celles directement liées à la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

